

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK STRATO
Remplace la date 27-avr.-2022

Date de révision 02-oct.-2025 Numéro de révision 3

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK STRATO

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ADHÉSIFS

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 51 Esplanade du Général de Gaulle 92800 Puteaux – La Défense FRANCE

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)				
Irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)				
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)				
Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Effets narcotiques.					

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Acétone; Acétate d'éthyle



FCLP; France - FR Page 1 / 17

BOSTIK STRATO
Remplace la date 27-avr.-2022

Date de révision 02-oct.-2025 Numéro de révision 3

#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer les vapeurs/aérosols

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

#### Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

#### 2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

#### PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

## Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistreme nt REACH	(Numéro	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	concentration	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Acétone 67-64-1	40 - <80	01-2119471330 -49-XXXX		Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)		-	-	1
Acétate d'éthyle 141-78-6	20 - <25	01-2119475103 -46-XXXX		Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)		-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de

FCLP; France - FR Page 2 / 17

**BOSTIK STRATO** Remplace la date 27-avr.-2022 Date de révision 02-oct.-2025 Numéro de révision 3

conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	(Numéro	Numéros CAS	•	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4
	index)				heures -	heures - vapeurs - mg/L	heures - gaz -
					ouillard - mg/L		ррш
Acétone	200-662-2 (606-001-00-8)	67-64-1	5800	-	-	-	-
Acétate d'éthyle	205-500-4 (607-022-00-5)	141-78-6	-	-	-	14.4131	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter

un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

> au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se

développe et persiste.

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements Contact avec la peau

contaminés.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la

section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les

vêtements.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. L'inhalation de

concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées,

vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

FCLP; France - FR Page 3 / 17

**BOSTIK STRATO** Remplace la date 27-avr.-2022 Date de révision 02-oct.-2025 Numéro de révision 3

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produitRisque d'ignition. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. La plupart chimique des vapeurs sont plus denses que l'air. Les vapeurs se répandent sur le sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, caves, réservoirs).

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Précautions individuelles

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

**Autres informations** 

Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

l'environnement

Précautions pour la protection de Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Les résidus impossibles à recycler sont éliminés en tant que déchets chimiques. Équipements nettoyés au solvant organique, les ruissellements sont récupérés et éliminés en tant que déchets de solvants.

FCLP; France - FR Page 4 / 17

**BOSTIK STRATO** Remplace la date 27-avr.-2022 Date de révision 02-oct.-2025 Numéro de révision 3

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée

Conserver à des températures comprises entre 5 et 25 °C. Ne pas congeler.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) ADHÉSIFS.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Acétone	TWA: 500 ppm;	TWA-VME (restrictif): 500 ppm;
67-64-1	TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA-VME (restrictif): 1210 mg/m <sup>3</sup> ;
		STEL-VLCT (restrictif): 1000 ppm;
		STEL-VLCT (restrictif): 2420 mg/m <sup>3</sup> ;

FCLP; France - FR Page 5 / 17

BOSTIK STRATO
Remplace la date 27-avr.-2022

Date de révision 02-oct.-2025 Numéro de révision 3

Acétate d'éthyle	TWA: 734 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA-VME (restrictif): 200 ppm;
141-78-6	TWA: 200 ppm;	TWA-VME (restrictif): 734 mg/m <sup>3</sup> ;
	STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup> ;	STEL-VLCT (restrictif): 400 ppm;
	STEL: 400 ppm;	STEL-VLCT (restrictif): 1468 mg/m <sup>3</sup> ;

Nom chimique	Union européenne	France
Acétone	-	- urine (Acetone) - end of shift
67-64-1		, ,

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Acétone (67-64-1)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	186 mg/kg pc/jour	
À court terme Effets localisés sur la santé travailleur	Inhalation	2420 mg/m³	
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	1210 mg/m³	

Acétate d'éthyle (141-78-6)				
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	63 mg/kg pc/jour		
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1468 mg/m³		
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	734 mg/m³		
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	1468 mg/m³		
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	734 mg/m³		

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Acétone (67-64-1)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	200 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	62 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	62 mg/kg pc/jour	

Acétate d'éthyle (141-78-6)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet	Facteur de sécurité
		(DNEL)	

FCLP; France - FR Page 6 / 17

BOSTIK STRATO
Remplace la date 27-avr.-2022

Date de révision 02-oct.-2025 Numéro de révision 3

Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	4.5 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	37 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	734 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	367 mg/m³	
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	734 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	367 mg/m³	

# Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)				
Acétone (67-64-1)				
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)			
Eau douce	10.6 mg/l			
Eau douce – intermittent	21 mg/l			
Eau de mer	1.06 mg/l			
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l			
Sédiments d'eau douce	30.4 mg/kg de masse sèche			
Eau de mer	3.04 mg/kg de masse sèche			
Terrestre	29.5 mg/kg de masse sèche			

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.24 mg/l
Eau de mer	0.024 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.15 mg/kg
Sédiments marins	0.115 mg/kg
Terrestre	0.148 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	650 mg/l

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques**Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.

Protection des mains Porter des gants de protection. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de

l'épaisseur ainsi que de la température.

Protection de la peau et du

corps

Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

Vêtements de protection adaptés.

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection

respiratoire. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles

adaptées.

Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

Contrôles d'exposition liés à la Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

FCLP; France - FR Page 7 / 17

**BOSTIK STRATO** 

Remplace la date 27-avr.-2022

Date de révision 02-oct.-2025 Numéro de révision 3

#### protection de l'environnement

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueLiquideAspectVisqueuxCouleurIncoloreOdeurSolvant.

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 56 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Liquide inflammable Limites d'inflammabilité dans l'air Liquide inflammable Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures 13 %
d'inflammabilité ou d'explosivité
Limites inférieures 1.2 %

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair -21 °C CC (test en vase clos Closed Cup)

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Température de décomposition pH Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible non applicable. Ins

pH Aucune donnée disponible non applicable. Insoluble dans l'eau.
pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Viscosité cinématique > 700 mm²/s @ 23 °C

Viscosité dynamique 2750 - 3500 mPa s Spindle A4 @ 20 rpm @ 20 °C

Hydrosolubilité Insoluble dans l'eau.

Solubilité(s)Aucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Coefficient de partageAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Pression de vapeur<110 kPa</th>kPa @ 50 °C

Densité relative Aucune donnée disponible Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

Densité de liquide 0.89 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations
Teneur en matière sèche (%)
26

Teneur en COV Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

**Réactivité** Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

FCLP; France - FR Page 8 / 17

**BOSTIK STRATO** 

Remplace la date 27-avr.-2022

Date de révision 02-oct.-2025 Numéro de révision 3

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou

vertiges.

**Contact oculaire** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner

rougeurs, démangeaisons et douleur.

**Contact avec la peau** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et

diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations

élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue,

nausées et vomissements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale) >2000 mg/kg ETAmél (voie cutanée) >2000 mg/kg

FCLP; France - FR Page 9 / 17

**BOSTIK STRATO** Remplace la date 27-avr.-2022 Date de révision 02-oct.-2025 Numéro de révision 3

>20000 ppm ETAmél (inhalation-gaz) **ETAmél** >5 mg/L

(inhalation-poussières/brouillar

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/L

### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Acétone	=5800 mg/kg (Rattus)	>15800 mg/Kg (Rattus)	=79 mg/l(Rattus) 4 h
	3000 mg/Kg (mouse)		
Acétate d'éthyle	=5620 mg/kg (Rattus)	> 18000 mg/kg (Oryctolagus	LC0 29.3 mg/l air
-			-
		(Oryctolagus cuniculus)	

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

oculaire

Lésions oculaires graves/irritation Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Acétone (67-64-1)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les		œil			irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acétone (67-64-1)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats		
GPMT - Guinea pig maximisation	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant		
test			cutané		

# Acétate d'éthyle (141-78-6)

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants				
Acétate d'éthyle (141-78-6)				
Méthode	Espèce	Résultats		
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur	in vivo Hamster	Négatif		
les érythrocytes de mammifères				
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse	in vitro Salmonella typhimurium	Négatif		
sur des bactéries	·			
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration	in vitro Hamster Ovary	Négatif		
chromosomique in vitro chez les mammifères				

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FCLP; France - FR Page 10 / 17

BOSTIK STRATO
Remplace la date 27-avr.-2022

Date de révision 02-oct.-2025 Numéro de révision 3

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Acétone (67-64-1)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition		Durée d'exposition	Résultats
Expériences réalisées en pratique					Effets narcotiques

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acétone (67-64-1)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 408 : Toxicité orale à doses répétées - pendant 90 jours sur les rongeurs	Rat	Oral(e)	200-3400 mg/kg pc/jour	91 jours	Dose sans effet nocif observé DMENO 1700 mg/kg pc/jour
Non précisé	Rat	Inhalation	19000 ppm	14, 28, 56 jours	CSENO 19000 ppm Dose sans effet nocif observé

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2. Informations sur d'autres dangers

## 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Écotoxicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organism		Facteur M	Facteur M (long terme)
		aqualiques		es			terrile)
	Acétone	-	LC50 96 h 4.74	EC50 = 14500	EC50 48 h		
	67-64-1		- 6.33 mL/L	mg/L 15 min	10294 - 17704		
			(Oncorhynchus		mg/L (Daphnia		
			mykiss)		magna Static)		
Ī	Acétate d'éthyle	EC50:	LC50: =484mg/L	EC50 = 1180	EC50: =560mg/L		
	141-78-6	=3300mg/L (48h,	(96h,	mg/L 5 min	(48h, Daphnia		
		Desmodesmus	Oncorhynchus	EC50 = 1500	magna)		

FCLP; France - FR Page 11 / 17

BOSTIK STRATO
Remplace la date 27-avr.-2022

Date de révision 02-oct.-2025 Numéro de révision 3

subspicatus)	mykiss) LC50:	mg/L 15 min		
	352 - 500mg/L (96h,	EC50 = 5870 mg/L 15 min		
	Oncorhynchus	EC50 = 7400		
	mykiss) LC50:	mg/L 2 h		
	220 - 250mg/L			
	` '			
	promelas)			
	(96h, Pimephales			

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Acétone (67-64-1)						
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats			
OCDE, essai n° 301B :	28 jours	biodégradation	91 % Facilement			
Biodégradabilité facile : Essai de		-	biodégradable			
dégagement de CO2 (TG 301 B)			_			

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **Bioaccumulation**

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	
Acétone	-0.24	
Acétate d'éthyle	0.73	

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

E après les dellites disperi	bice, ice criteree de ciacemediam ne cent pae rempile.
Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acétone	Pas de PBT/vPvB
Acétate d'éthyle	Pas de PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateur endocrinien dans

l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Propriétés PMT ou vPvM

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Le produit non durci doit être éliminé comme déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

FCLP; France - FR Page 12 / 17

**BOSTIK STRATO** 

Remplace la date 27-avr.-2022

Date de révision 02-oct.-2025 Numéro de révision 3

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper,

percer ou souder les récipients. Manipuler les emballages contaminés de la même façon

que le produit lui-même.

Catalogue européen des déchets 08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres

substances dangereuses

15 01 10\*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou

contaminés par de tels résidus

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque: Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport

en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en

conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire). Les informations spécifiées dans cette section peuvent par conséquent ne pas être en accord avec les mentions du

document de déclaration dangereuse. Protéger contre le gel.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro UN1133

d'identification

14.2 Désignation officielle de ADHÉSIFS

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 3

transport

Étiquettes 3
14.4 Groupe d'emballage | |

**Description** UN1133, ADHÉSIFS, 3, II, (D/E)

14.5 Dangers pour Non

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 640D
Code de classification F1
Code de restriction en tunnel
Quantité limitée (LQ) 5 L
Identificateur de danger ADR 33

(numéro Kemmler)

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro UN1133

d'identification

14.2 Désignation officielle de ADHÉSIFS

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4 Groupe d'emballage

**Description** UN1133, ADHÉSIFS, 3, II, (-21°C c.c.)

14.5 Polluant marin NP

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)
Quantité limitée (LQ) 5 L
N° d'urgence F-E, S-D

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro UN1133

FCLP; France - FR Page 13 / 17

**BOSTIK STRATO** 

Remplace la date 27-avr.-2022

Date de révision 02-oct.-2025 Numéro de révision 3

d'identification

14.2 Désignation officielle de ADHÉSIFS

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4 Groupe d'emballage

**Description** UN1133, ADHÉSIFS, 3, II

14.5 Dangers pour Non

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A3 Quantité limitée (LQ) 1 L Code ERG 3L

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

# Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

### SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

#### EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

# Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

#### Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

#### Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

### Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

FCLP; France - FR Page 14 / 17

BOSTIK STRATO
Remplace la date 27-avr.-2022

Date de révision 02-oct.-2025 Numéro de révision 3

non applicable.

#### Polluants organiques persistants

non applicable

# RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Ce produit contient:

Nom chimique	Signalement des transactions suspectes, des disparitions et des vols	Limité	Registration
Acétone - 67-64-1	Réglementé		

Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur)
Ce produit ne contient aucune substance réglementée conformément aux règlements de l'UE sur les précurseurs de drogues
[(CE) n° 111/2005 et (CE) n° 273/2004] à des niveaux supérieurs à ceux pouvant être facilement utilisés ou extraits par des
moyens aisément accessibles ou économiquement viables.

#### Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Acétone	RG 84
67-64-1	
Acétate d'éthyle	RG 84
141-78-6	

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

FCLP; France - FR Page 15 / 17

BOSTIK STRATO
Remplace la date 27-avr.-2022

Date de révision 02-oct.-2025 Numéro de révision 3

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique Plafond Valeur limite maximale Sk\* Désignation « Peau »

Méthode de classification		
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée	
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul	
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul	
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul	
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul	
Mutagénicité	Méthode de calcul	
Cancérogénicité	Méthode de calcul	
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul	
STOT - exposition unique	Méthode de calcul	
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul	
Danger par aspiration	Méthode de calcul	
Ozone	Méthode de calcul	

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic

Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 02-oct.-2025

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 8 11

Conseil en matière de formation Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation pour les

opérateurs

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos

FCLP; France - FR Page 16 / 17

BOSTIK STRATO Remplace la date 27-avr.-2022 Date de révision 02-oct.-2025 Numéro de révision 3

connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 17 / 17